

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 19 mai à 20h00**

Le conseil municipal de la commune de OGY-MONTOY-FLANVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric GULINO, Maire.

Mme Audrey CAROLEO a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales.

M. GULINO Eric, Maire, certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/05/2026.

Le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 21/05/2026.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 22 avril 2026
2. Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal
3. Reversement à un agent communal de l'aide perçue par le FIPHFP
4. Attribution des marchés pour le projet de désimperméabilisation et d'aménagement paysager des cours de l'école Alphonse Laveran
5. Attribution des marchés pour l'aménagement des usoirs du lotissement Pâtural 1 et sécurisation du carrefour rue Principale/route de Flanville/rue de la Chappe
6. Achat de cavurnes pour le cimetière de Saint-Agnan
7. Désignation des représentants aux commissions de la CCHCPP
8. Désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
9. Convention pour l'exploitation de la fourrière communale
10. Convention relative à la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts
11. Participation aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2024/2025
12. Contrat de location de la salle des fêtes d'Ogy à l'association Metz Poker Club
13. Subvention de fonctionnement à l'association ECPJ
14. Subvention de fonctionnement à l'association Les Restos du Coeur
15. Subvention au conseil de Fabrique de l'église de Saint-Agnan

Ouverture de la séance

La séance est présidée par M. le Maire, Eric GULINO. Il procède à l'ouverture de la séance, à l'appel des conseillers, énumère les procurations, constate que le quorum est respecté.

Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Présents : Gilles ADAM, Laurence BAYEUR, Audrey CAROLEO, Sophie CENTONZE, Anne DAMIEN-FRENTZEL, Laurent ERBSTOSSER, Francis FRERY, Marina GAUTIER, Aline GULINO, Eric GULINO, Damien LEVÉ, Marie-Françoise MANGIN, Anne-Marie MARX, Sébastien SCHWAB, Carole TRIBOULOT, Gilles VOITURET, Hugo WEBER

Excusés : -

Absents : -

Pouvoir :

Sophie ATAKAYA a donné pouvoir à Marina GAUTIER

Lucien DIM a donné pouvoir à Laurent ERBSTOSSER

Guillaume GRANDJEAN a donné pouvoir à Marie-Françoise MANGIN

Sabrina HAJRI a donné pouvoir à Sophie CENTONZE

Alain LACOGNATA a donné pouvoir à Gilles VOITURET

Sébastien MANGIN a donné pouvoir à Francis FRERY

Point 1 - Adoption du PV du conseil municipal du 22 avril 2026

PJ : PV du Conseil municipal du 22 avril 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 avril 2026.

Vu le PV du conseil municipal du 22 avril 2026 annexé à la présente délibération ;

Anne DAMIEN-FRENTZEL déplore que la retranscription s'éloigne des propos tenus en conseil municipal et demande la rectification.

Il est proposé au conseil municipal de :

- **ADOPTER** le procès-verbal du conseil municipal du 22 avril 2026.

Résultat du vote :

Décision adoptée à la majorité : 19 POUR / 3 CONTRE / 1 ABSTENTION

Point 2 - Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

PJ : Factures

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les actes pris en vertu de cette délibération sont les suivants :

- Achat de matériel :

OBJET	SOCIÉTÉ	MONTANT TTC
Tables extérieures	VERT NET	5 760,00 €

- Travaux et fournitures de service :

OBJET	SOCIÉTÉ	MONTANT TTC
Travaux pont chemin	YAVUZ KEPIL	5 370,00 €
Projecteurs mâts terrain de foot	UEM	14 988,73 €

Le conseil municipal prend acte.

Point 3 – Reversement à un agent communal de l'aide perçue par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

PJ : Notification remboursement d'aide

Rapporteur : Aline GULINO

Dans le cadre du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap, la commune a sollicité auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) une aide financière destinée à participer au financement de prothèses auditives.

Cette aide, d'un montant de 400 €, a été accordée à la commune par le FIPHFP et versée sur le budget communal.

Il convient de procéder au reversement de la somme correspondante à l'agent concerné.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les dispositions relatives au FIPHFP ;

Considérant que le FIPHFP participe au financement des mesures destinées à favoriser le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap ;

Il est proposé au conseil municipal de :

- **AUTORISER** le reversement à Madame Valérie COIGNARD de la somme de 400 € correspondant à l'aide versée par le FIPHFP ;
- **PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Décision adoptée à l'unanimité : 23 POUR

Point 4 – Attribution des marchés pour le projet de désimperméabilisation et d'aménagement paysager des cours de l'école Alphonse Laveran

PJ : PV CAO du 05 mai 2026 - Projet - Analyse des offres

Rapporteur : Monsieur le Maire

Une consultation a été réalisée dans le cadre du projet de désimperméabilisation et d'aménagement paysager des cours de l'école Alphonse Laveran.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 05 mai 2026, a procédé à l'analyse des offres et propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n°1 (voirie - terrassement) : la société EIFFAGE ROUTES pour un montant de 120 110,07 € HT
- Lot n°2 (espaces verts – mobilier - jeux) : la société KEIP SAS pour un montant de 88 361,06 € HT

Marina GAUTIER précise que les travaux commenceront en juillet/août 2026. La désimperméabilisation a pour objet de supprimer des points chauds, rajouter des arbustes et des espaces jeux. Le projet a été co-réalisé avec les parents élus, l'équipe enseignante et la mairie et la Matec a accompagné la mairie dans l'analyse des offres.

Il est proposé au conseil municipal de :

- **APPROUVER** l'attribution des marchés aux entreprises ci-dessus désignées ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés et tous documents s'y rapportant ;
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Résultat du vote :

Décision adoptée à l'unanimité : 23 POUR

Point 5 – Attribution des marchés pour l'aménagement des usoirs du lotissement Pâtural 1 et la sécurisation du carrefour rue Principale de Montoy, route de Flanville et rue de la Chappe

PJ : PV CAO du 05 mai 2026 - Projet - Analyse des offres

Rapporteur : Monsieur le Maire

Une consultation a été réalisée dans le cadre de l'aménagement des usoirs du lotissement Pâtural 1 et la sécurisation du carrefour rue Principale de Montoy, route de Flanville et rue de la Chappe.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 05 mai 2026, a procédé à l'analyse des offres et propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n°1 (aménagement de voirie) : la société LINGENHELD pour un montant de 279 631,06 € HT ;
- Lot n°2 (espaces verts) : la société KEIP SAS – pour un montant de 27 766,60 € HT.

Il est proposé au conseil municipal de :

- **APPROUVER** l'attribution des marchés aux entreprises ci-dessus désignées ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés et tous documents s'y rapportant ;
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget du lotissement Patural.

Résultat du vote :

Décision adoptée à l'unanimité : 23 POUR

Point 6 – Achat de cavurnes pour le cimetière de Saint-Agnan

PJ : Devis des sociétés Acquaviva, Cimtea, Sommen

Rapporteur : Francis FRERY

Au sein du cimetière communal de Saint-Agnan, il est proposé de procéder à la pose de 14 cavurnes.

Plusieurs entreprises ont été consultées et trois devis ont été reçus.

- ACQUAVIVA pour un montant de 11 108,87 € HT soit 13 330,64 € TTC
- CIMTEA pour un montant de 6 958,00 € HT soit 8 349,60 € TTC
- SARL MARBRERIE SOMMEN, pour un montant de 7 000,00 € HT soit 8 400,00 € TTC

Il est proposé au conseil de municipal de :

- **RETENIR** la société CIMTEA pour la pose de 14 cavurnes pour la somme de 6 958,00 €HT
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent
- **PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

Résultat du vote :

Décision adoptée à l'unanimité : 23 POUR

Point 7 – Désignation des représentants aux commissions de travail au sein de la CCHCPP

PJ : DCC 2026-41

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Communauté de Communes de Communes du Haut Chemin Pays de Pange a créé des commissions de travail. Il est demandé aux communes de désigner leurs représentants dans chacune des commissions. La participation de chaque commune à chaque commission n'est pas obligatoire et la représentation est limitée à un membre par commune par commission, à l'exception du vice-président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 2026_41 de la Communauté de Communes du Haut Chemin Pays de Pange concernant la création de commissions de travail ;

Il est procédé au dépôt et enregistrement des listes de candidats.

Monsieur le Maire constate le dépôt de deux listes :

Liste 1 :

- Aline GULINO, commission Finances et ressources
- Carole TRIBOULOT, commission Mutualisation et service aux communes
- Laurent ERBSTOSSER, commission Environnement - Trame Verte et Bleue - Transitions
- Damien LEVE, commission GEMAPI
- Gilles ADAM, commission Développement économique, numérique et attractivité
- Damien LEVE, commission Aménagement du territoire : urbanisme, habitat, mobilités
- Gilles ADAM, commission Communication
- Marina GAUTIER, commission Services à la personne, action sociale, vie associative et culturelle
- Francis FRERY, commission Déchets
- Eric GULINO, commission Eau et Assainissement

Liste 2 :

- Hugo WEBER, commission Développement économique, numérique et attractivité
- Anne-Marie MARX, commission Aménagement du territoire : urbanisme, habitat, mobilités

Hugo WEBER propose à Monsieur le Maire de faire une concession sur une ou deux commissions. Monsieur le Maire rejette la proposition et propose de suivre la procédure définie par la loi.

La séance est interrompue de 20h10 à 20h30 pour permettre l'impression des bulletins de vote de la liste 2.

Hugo WEBER prend la parole et indique que le mode de désignation ne permet pas à sa liste d'être représentée et estime qu'il prive ainsi de représentation au sein de l'intercommunalité les 35 % d'électeurs de la commune ayant voté pour cette liste lors des élections municipales.

Monsieur le Maire s'engage à ce que les représentants aux commissions de travail de la CCHCPP rendent compte des dossiers et des décisions.

Monsieur Damien LEVE fait remarquer que la représentation des communes au sein des commissions de travail de la CCHCPP ne prévoit pas de suppléant.

Il est procédé à la désignation de deux assesseurs, Hugo WEBER et Damien LEVE, à l'élection au scrutin secret, puis au dépouillement de ce scrutin.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers :	23
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de pouvoir :	6
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	23
Nombre de suffrage déclaré nul par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	23

Ont obtenu :

Liste 1 :	19 voix
Liste 2 :	4 voix

Ont été désignés représentants aux commissions de travail de la CCHCPP :

- Aline GULINO, commission Finances et ressources
- Carole TRIBOULOT, commission Mutualisation et service aux communes
- Laurent ERBSTOSSER, commission Environnement - Trame Verte et Bleue - Transitions
- Damien LEVE, commission GEMAPI
- Gilles ADAM, commission Développement économique, numérique et attractivité
- Damien LEVE, commission Aménagement du territoire : urbanisme, habitat, mobilités
- Gilles ADAM, commission Communication
- Marina GAUTIER, commission Services à la personne, action sociale, vie associative et culturelle
- Francis FRERY, commission Déchets
- Eric GULINO, commission Eau et Assainissement

Point 8 – Désignation des représentants au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCHCPP

PJ : DCC 2026-44

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes membres. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant titulaire et d'un suppléant.

Vu la délibération N° 2026_44 de la CCHCPP arrêtant la composition de la CLECT ;

Il est proposé au conseil municipal de :

- **DESIGNER** Madame Aline GULINO comme représentant titulaire et Monsieur Damien LEVE comme représentant suppléant au sein de la CLECT pour la commune d'Ogy-Montoy-Flanville.

Résultat du vote :

Décision adoptée à l'unanimité : 23 POUR

Point 9 – Convention pour l'exploitation de la fourrière communale

PJ : Convention pour l'exploitation de la fourrière communale

Rapporteur : Francis FRERY

Aux termes de l'article L211-24 du Code rural et de la pêche maritime, chaque commune doit disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation.

À cet effet, il est proposé de conclure une convention avec "La Fourrière de la 2^{ème} Chance" pour l'exploitation de la fourrière municipale pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 3 ans moyennant une participation financière de la commune fixée à 1 € par an et par habitant.

Il est proposé au conseil municipal de :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec le prestataire "La Fourrière de la 2^{ème} chance" pour l'exploitation de la fourrière municipale pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction ;
- **PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Résultat du vote :

Décision adoptée à l'unanimité : 23 POUR

Point 10 – Convention relative à la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts

PJ : Convention relative à la régulation des ESOD - Devis

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de mettre en place des actions de régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts sur le territoire communal, notamment afin de préserver les cultures, les espaces publics et la sécurité.

A cet effet, il est proposé de conclure une convention avec l'association des chasseurs de Saint Léon afin de définir les modalités d'intervention pour la régulation de ces espèces sur les terrains communaux concernés.

Vu la convention de l'association des chasseurs de Saint Léon relative à la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts,

Vu le devis N° DEVIS2026_03-02 de l'association des chasseurs de Saint Léon pour ses interventions de 2026,

Il est proposé au conseil municipal de :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association des chasseurs de Saint-Léon relative à la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts pour une durée de 3 ans et tout document afférent ;
- **ACCEPTER** le devis N° DEVIS2026_03-02 de l'association des chasseurs de Saint Léon pour ses interventions de 2026, d'un montant de 2 000 € HT ;
- **PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Résultat du vote :

Décision adoptée à l'unanimité : 23 POUR

Point 11 – Participation aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2024/2025

PJ : Dépenses de fonctionnement de l'école et ventilation

Rapporteur : Marina GAUTIER

L'école primaire d'Ogy-Montoy-Flanville accueille des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune. Chaque année, le montant de la participation financière des communes de résidence aux charges de fonctionnement de l'école doit être réactualisé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation,

Considérant les frais de fonctionnement de l'école d'Ogy-Montoy-Flanville pour l'année scolaire 2024/2025,

Considérant l'effectif des enfants scolarisés à l'école d'Ogy-Montoy-Flanville durant l'année scolaire 2024/2025,

Il est proposé au conseil municipal de :

- **FIXER** la participation financière demandée aux communes de résidence par la commune d'Ogy- Montoy-Flanville au titre des frais de scolarité pour l'année scolaire 2024/2025 à :
 - 1 328,86 € par élève en école maternelle
 - 283,83 € par élève en école élémentaire

Résultat du vote :

Décision adoptée à l'unanimité : 23 POUR

Point 12 - Contrat de location de la salle des fêtes d'Ogy à l'association Metz Poker Club

PJ : Contrat de location

Rapporteur : Francis FRERY

Vu la demande formulée par l'association Metz Poker Club tendant à louer la salle des fêtes d' Ogy pour l'organisation de leurs activités ;

Il est proposé au conseil municipal de :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec l'association Metz Poker Club un contrat de location de la salle des fêtes de Ogy pour exercer leurs activités ;
- **FIXER** la durée de location à 3 ans à partir du 1er août 2026 ;
- **DIRE** que le locataire sera redevable d'une redevance annuelle de location fixée à 3 300 €, payable en deux échéances. Un titre de recettes de 1 650 € sera émis au 1er septembre de chaque année et un second de 1 650 € au 1er février.

Résultat du vote :

Décision adoptée à l'unanimité : 23 POUR

Point 13 - Subvention à l'association ECPJ

PJ : Demande de subvention de l'ECPJ

Rapporteur : Laurence BAYEUR

Vu la demande de subvention déposée par l'association ECPJ ;

Il est proposé au conseil municipal de :

- **ATTRIBUER** une subvention de 3 000 € à l'association ECPJ
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention

Résultat du vote :

Décision adoptée à l'unanimité : 23 POUR

Point 14 - Subvention de fonctionnement à l'association Restos du Coeur

PJ : Demande de subvention des Restos du Coeur

Rapporteur : Laurence BAYEUR

Vu la demande de subvention déposée par l'association des Restos du Coeur ;

Il est proposé au conseil municipal de :

- **ATTRIBUER** une subvention de 150 € à l'association Restos du Coeur
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention

Résultat du vote :

Décision adoptée à l'unanimité : 23 POUR

Point 15 - Subvention au Conseil de Fabrique de l'église de Saint-Agnan

PJ : Facture

Rapporteur : Laurence BAYEUR

Le conseil de fabrique de l'église de Saint-Agnan a sollicité une subvention pour les travaux réalisés sur leur chaudière. Le coût des travaux s'élève à 331,60 €.

Vu la demande d'aide communale déposée par le conseil de fabrique ;

Il est proposé au conseil municipal de :

- **ATTRIBUER** une subvention de 331,60 € au conseil de fabrique
- **CHARGER** Monsieur le Maire du mandatement de ladite aide

Résultat du vote :

Décision adoptée à l'unanimité : 23 POUR

Questions orales

Hugo WEBER fait remarquer que plusieurs baux se sont achevés au 31/12/2025 et demandent si les locaux sont vides. Monsieur le Maire précise que ces baux ont été reconduits.

Hugo WEBER précise que les loyers ne correspondent pas au calcul surface, prix au m² et charges. Les loyers sont inférieurs à ceux à la signature du bail. M. le Maire précise qu'une vérification sera faite.

Hugo WEBER demande si les garages des logements Elsa sont loués ou inclus dans la surface de location. M. le Maire précise que les garages ne sont pas loués car ils doivent être isolés.

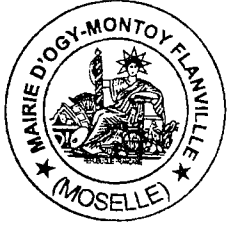
Hugo WEBER demande si les charges couvrent les factures d'eau, électricité, gaz, ordures, M. le Maire précise que les charges prennent en compte uniquement l'électricité des communs. Chaque logement a des compteurs individuels.

Hugo WEBER demandent si la maison des associations comprend un ou deux logements. M. le Maire précise que le bâtiment comprend un seul logement.

M. le Maire demande à ce que la commission pour l'élaboration du règlement intérieur du conseil municipal se réunisse fin juin ou début septembre.

Le conseil municipal est clos.

La secrétaire de séance,
Audrey CAROLEO



1

Le Maire,
Eric GULINO

